

Image not found or type unknown



Pv pour un feu rouge franchi

Par **fernandes**, le **03/05/2010 à 12:27**

Bonjour, j'ai franchi un feu rouge. Si la mention retrait de points n'est pas cochée, est-ce que je vais perdre mes points si je paie l'amende ? Merci de me répondre, cordialement.

Par **Tisuisse**, le **03/05/2010 à 23:02**

Bonjour, Etes-vous sûr qu'il n'y a pas, sur votre avis de PV, une phrase en tout petits caractères qui dit ceci : le contrevenant est informé que la présente infraction est susceptible d'entraîner un retrait de points ? Pour un feu rouge, c'est 4 points.